

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 JANVIER 2014

Le 24 JANVIER 2014, à 20 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude BALDY, Maire de LUZÉCH.

Etaient présents : Mr Jean-Claude BALDY, Mr Jean-Paul EVIN, Mr Pierre CREUX, Mr Gérard ALAZARD, Mme Fabienne ALEMANO, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mme Christine MANIE, Mme Emilienne MARTY, Mr Robert SIUTAT, Mme Yvette DAVIDOU, Mme Christine ALBAULT, Mme Sylvie GALAND, Mr Jean-Jacques BONDER

Etaient absents excusés :

- Monsieur Jacky BARRAUD a donné procuration à Monsieur Pierre CREUX
- Mme Marie-Jeanne BOISSEL a donné procuration à Mme Emilienne MARTY
- Mme Raymonde GARCIA a donné procuration à Mme Fabienne ALEMANO

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul EVIN

Le compte rendu de la séance du 29 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2014.1.1 – Transfert de compétence « Projet de santé territorial »

Monsieur le Maire informe que lors de sa séance du 3 décembre 2013, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour une nouvelle prise de compétence « projet de santé territorial ».

Cette prise de compétence vient préciser le bloc de compétence « développement économique » qui prévoit que : « La communauté de communes peut réaliser des projets immobiliers d'entreprise d'intérêt communautaire pour des activités artisanales industrielles et de services à la population ».

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de délibérer sur ce projet de modification de compétence statutaire communautaire :

« En matière de services à la population, l'intérêt communautaire répond à un objectif de maintien d'une offre de soins de proximité.

Ainsi la communauté de communes peut porter des projets immobiliers, construire ou rénover des bâtiments pouvant abriter des structures, telles que maison de santé pluridisciplinaires et cabinet médical mis à disposition par location (ou location – vente) à des professionnels de santé, sous réserve de l'avis favorable du Comité Régional des Maisons et des Pôles de Santé Pluriprofessionnels ».

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 14 Procurations : 3	Pour : 17 Contre : Abstentions :

2014.1.2 – Tarif de la restauration scolaire

Le collège de Luzech nous fait savoir que le tarif des repas de la cantine a subi une augmentation au 1^{er} janvier 2014 (+ 5 centimes).

Après avoir délibéré, le conseil municipal fixe à compter du 03 février 2014 le tarif de la restauration scolaire à 3.13 € (2.85 € frais de repas + 0.28 € frais de garderie).

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 14 Procurations : 3	Pour : 17 Contre : Abstentions :

2014.1.3 – Approbation de la 4^{ème} modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 21 juin 2013, le Conseil municipal a prescrit la 4^{ème} modification du plan local d'urbanisme, portant sur le développement des activités économiques existantes, dont l'activité agricole dans les zones UC du PLU.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier, et propose de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal le dossier tel que présenté en annexe.

Le Conseil Municipal :

Vu, le code de l'urbanisme,

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2010 approuvant la 4^{ème} révision du plan local d'urbanisme,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juin 2013 prescrivant la procédure de la 4^{ème} modification du plan local d'urbanisme portant sur le développement des activités économiques existantes, dont l'activité agricole dans les zones UC du PLU.

Vu, l'arrêté du Maire n° 2013/077 en date 24 octobre 2013 soumettant la 4^{ème} modification du plan local d'urbanisme à l'enquête publique,

Vu, l'avis favorable du Commissaire enquêteur en date du 10 janvier 2014,

VU les modifications apportées au dossier par la délibération du conseil municipal en date du 29 novembre 2013 pour prendre en compte les observations des services de l'Etat, formulées par les courriers des 10 et 23 octobre 2013.

CONSIDERANT, que dans ces conditions, la 4^{ème} modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE**, la 4^{ème} modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.
- **Dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local,
- **Dit** que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité précitées.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 14 Procurations : 3	Pour : 17 Contre : Abstentions :

2014.1.4 – Questions diverses

2014.1.4.1 – Demande d'aliénation d'un chemin situé à Bourrat

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier en date du 7 janvier 2014 par lequel Mme Marie KELLER-MILLOT domiciliée à Camy 46140 LUZÉCH sollicite l'aliénation, à son profit, d'une partie de l'ancien chemin rural jouxtant sa propriété cadastrée section AH n° 208 au lieu-dit «Bourrat», pour une superficie de 267 m² environ.

Monsieur le Maire propose de soumettre ce dossier à l'enquête publique conformément à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Demande** à Monsieur le Maire de constituer le dossier et de procéder à la mise à l'enquête publique conformément à la réglementation en vigueur.
- **Demande** à Mme KELLER-MILLOT de faire établir à ses frais un plan de bornage afin de définir avec précision la surface concernée par la cession.
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 14 Procurations : 3	Pour : 17 Contre : Abstentions :

2014.1.4.2 – Demande de reclassement d'un terrain situé en zone agricole

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Thierry GILLES pour le reclassement de terrains agricoles, concernant les parcelles AV 292 – 293 – 294 – 295 – 296 – 297 sur la commune de Luzech.

Cette demande ne peut être étudiée que dans le cadre d'une révision du PLU de la commune.

Une révision du PLU aura certainement lieu dans les prochaines années (2014 ou 2015 ou 2016) mais sera l'affaire du futur conseil municipal renouvelé en mars 2014.

Ainsi la demande de Monsieur GILLES est bien actée et fera l'objet d'une étude lors de la future révision.

2014.1.4.3 – Rattachement des résultats du budget annexe « Palulos Bugeaud »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'intégrer dans le compte administratif 2013 de la commune, les résultats du budget annexe « Palulos Bugeaud » clos en 2011, pour un montant en déficit d'investissement de 7 067.35 € et un excédent de fonctionnement de 3 926.48 €.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 14 Procurations : 3	Pour : 17 Contre : Abstentions :

2014.1.4.4 – Débat d'orientation budgétaire 2014

Monsieur le Maire fait le point sur les investissements qui pourront être engagés en 2014 dans le prochain budget prévisionnel. Ils concernent essentiellement 4 opérations :

- La cité scolaire avec 1 500 000 € d'engagés pour 2014
- Une première tranche de travaux pour l'Eglise Saint Pierre
- L'achat d'un tracteur tondeuse pour les espaces verts
- L'entretien régulier des bâtiments communaux (logements, salle des fêtes)

2014.1.4.5 – Les équipements sportifs

Monsieur le Maire fait le compte rendu d'une visite d'équipements sportifs réalisée mercredi 22 janvier aux alentours de Toulouse. (Drémil-Lafage et Fonsorbes)

Deux structures ont été visitées, une première de type gymnase et une deuxième couvrant un terrain de tennis.

Ces deux structures ont une couverture en toile, procédé en plein essor actuellement, en raison d'un coût financier assez intéressant, d'une rapidité de réalisation (3 semaines), d'une garantie de durabilité, et d'une qualité esthétique certaine.

Monsieur le Maire indique que la commune va se rapprocher d'une part des enseignants du collège et des écoles pour approfondir leurs besoins en équipements sportifs, mais également de la DDT pour analyser la conception de ses structures et leur adaptabilité en zone inondable.

2014.1.4.6 – Vote du budget

Monsieur le Maire indique que le vote du budget aura lieu le vendredi 28 février 2014 à 18h30, salle du conseil. Suite à la réunion, Monsieur le Maire invite tous les conseillers municipaux à prendre un repas en commun.

Fin de la séance.